

Heures de DIF, AKTO fait le maximum pour répondre aux salariés intérimaires

Courant 2015, une attestation a été envoyée aux salariés intérimaires par l'ex réseau FAFTT (devenu AKTO) contenant leur solde d'heures de DIF.

S'ils ne la retrouvent pas, ils peuvent faire une demande de réédition en complétant la « [procédure](#) pour vérification des heures de DIF ».

Cependant, au vu du nombre de demandes de réédition reçues, nous nous engageons à traiter pour le 30 juin au plus tard **les demandes arrivées jusqu'au 24 juin**, au delà, nous ferons le maximum pour les traiter mais ne pouvons nous engager.